

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 17 avril 2019 à 9h30  
« Enrichissement des indicateurs relatifs aux retraites »

<b>Document n° 6</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Cas type de couple de non cadres : évolutions au fil des générations  
des salaires et des retraites au long du cycle de vie**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## Cas type de couple de non cadres : évolutions au fil des générations des salaires et des retraites au long du cycle de vie

Le présent document vise à comparer le niveau de vie atteint par un ménage durant la période de retraite à celui atteint durant la vie active, sur la base du cas type familialisé présenté dans le **document n°5 : couple avec deux enfants, où les deux conjoints effectuent la même carrière de non-cadre du secteur privé** (cas-type n° 2 du COR, cité dans le décret du 20 juin 2014).

L'analyse privilégiée dans ce document concerne **l'évolution au fil des générations**, compte tenu de la baisse des taux de remplacement à la liquidation : on considère les sept générations 1940-42, 1950-52, 1960-62, 1970-72, 1980-82, 1990-92 et 2000-2002. Le premier chiffre correspond à l'année de naissance de l'homme, la femme étant née deux ans plus tard.

Reconstituer complètement le niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation) pour toutes ces générations serait trop complexe. En effet, pour reconstituer le revenu disponible<sup>1</sup> des anciennes générations sur l'ensemble du cycle de vie, il aurait fallu prendre en compte les évolutions passées de la législation fiscale et sociale.

Aussi, le revenu du ménage calculé ici ne prend en compte que *les salaires et les retraites, nets de prélèvements sociaux* (cotisations sociales, CSG, etc.), que nous appellerons *revenu net* dans la suite de ce document. *Ce revenu net est rapporté au nombre d'unités de consommation*. On ignore les allocations familiales et les impôts directs. Le revenu net par unité de consommation qui s'en déduit ne correspond donc pas exactement à la notion de niveau de vie. Par ailleurs, on suppose que le cas type n'épargne pas au cours du cycle de vie et, par conséquent, ne perçoit pas de revenus du patrimoine, ce qui peut notamment conduire à sous-estimer son niveau de vie à la retraite.

Le cycle de vie du couple est suivi ici depuis la mise en couple (de 23 à 25 ans selon les générations) jusqu'au décès de l'homme (de 83 à 92 ans selon les générations). Ainsi on n'aborde ni le début ni la fin du cycle de vie du couple parental. En particulier, le veuvage n'est pas étudié dans ce document, mais les travaux du COR ont montré que, lorsque la femme devient veuve suite au décès de son mari, les dispositifs de réversion lui assurent en moyenne un niveau de vie proche de celui du couple avant le décès<sup>2</sup>.

On étudie successivement le profil par âge des revenus nets personnels de chaque conjoint, puis celui du revenu net par unité de consommation du couple (revenu net par uc). Ce dernier est d'abord présenté en euros constants, puis est rapporté au salaire moyen par tête (SMPT) net. En effet, l'objectif de ce document est de décrire un profil de cycle de vie des revenus, en faisant abstraction de la croissance générale du niveau de vie. Rapporter au SMPT net permet de neutraliser la croissance globale du niveau de vie de la population, le SMPT net étant considéré ici comme un *proxy* du niveau de vie moyen de la population.

---

<sup>1</sup> revenu net de prélèvements sociaux et fiscaux, incluant les prestations familiales et logement.

<sup>2</sup> Voir les documents n° 8 et 9 de la séance du 15 octobre 2014.

## 1. Profil par âge des revenus personnels de chaque conjoint

Si l'on suit, tout au long du cycle de vie, les revenus personnels nets (salaires puis pensions de retraite) d'un homme ou d'une femme effectuant une carrière de non cadre du privé à carrière complète continue (cas type n° 2 du COR), ces revenus, exprimés en euros constants, progressent en général durant la vie active du fait de la progression des salaires avec l'ancienneté et de la croissance générale du SMPT net. Ils baissent ensuite lors du passage à la retraite pour rester en principe stables durant la retraite, en raison de l'indexation des pensions sur les prix.

En fait, la progression du salaire net durant la carrière n'a pas toujours été effective, car le SMPT net a parfois stagné ou baissé. La génération 1940-42 a ainsi pâti, à partir de ses 40 ans, de la faible progression du SMPT net dans les années 1980 à 1997. La génération 1960-62 voit quant à elle son salaire de fin de carrière stagner suite à la crise de 2008.

Pour le volet prospectif de cette étude, on retient les hypothèses du scénario 1,3 %. Ainsi le SMPT net augmenterait de 1,3 % par an, d'où une fin de carrière dynamique pour les générations 1970-72 et suivantes.

S'agissant de la règle de revalorisation des pensions sur les prix, on tient compte sur le passé (jusqu'à 2018 inclus) des revalorisations effectives des pensions nettes<sup>3</sup>, puis on suppose que la règle d'indexation sur les prix est appliquée dans le futur. Ainsi le pouvoir d'achat a très légèrement baissé jusqu'à présent pour les générations 1940-42 et 1950-52, qui sont aujourd'hui à la retraite. En revanche, il serait par construction constant au cours de la retraite pour les générations 1960-62 et suivantes, qui n'ont pas encore liquidé leur pension.

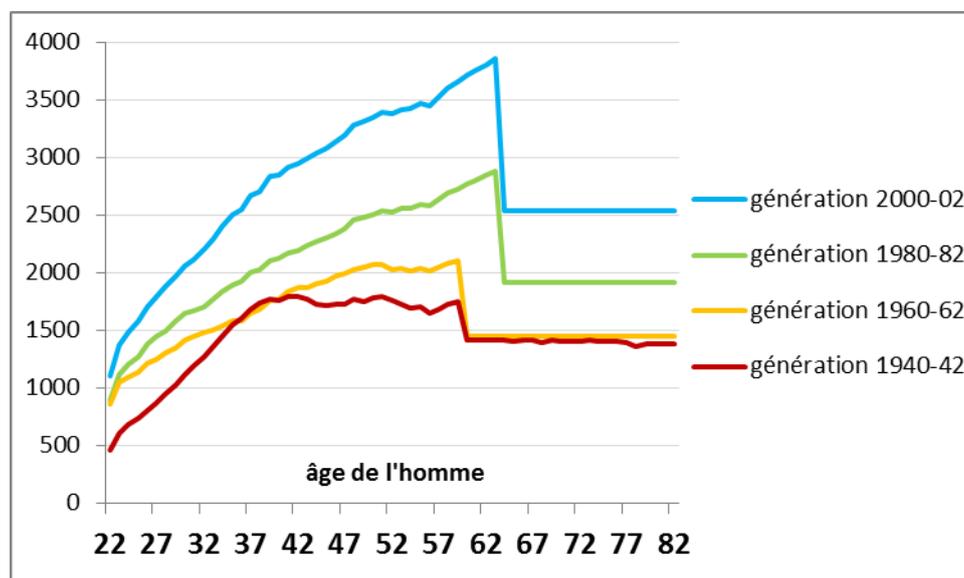
Les revenus personnels en euros constants progressent en principe à chaque âge au fil des générations du fait de la croissance du SMPT net. Le montant de la pension progresse moins vite que le salaire de fin de carrière, du fait de la baisse au fil des générations du taux de remplacement net à la liquidation<sup>4</sup>. On relève que la génération 1960-62 n'a pas toujours eu un salaire supérieur à la génération 1940-42, du fait de la faible croissance du SMPT net, et que sa pension ne serait pas plus élevée.

---

<sup>3</sup> On applique notamment la hausse de CSG de 1,7 % en 2018, puis son annulation décidée fin 2018 (le cas type de non cadre est supposé relever du taux de 6,6 % à partir de 2019).

<sup>4</sup> Voir les rapports annuels du COR.

**Revenu personnel net (salaire puis pension de retraite) en fonction de l'âge,  
pour quelques générations**  
*en euros constants 2015 par mois*



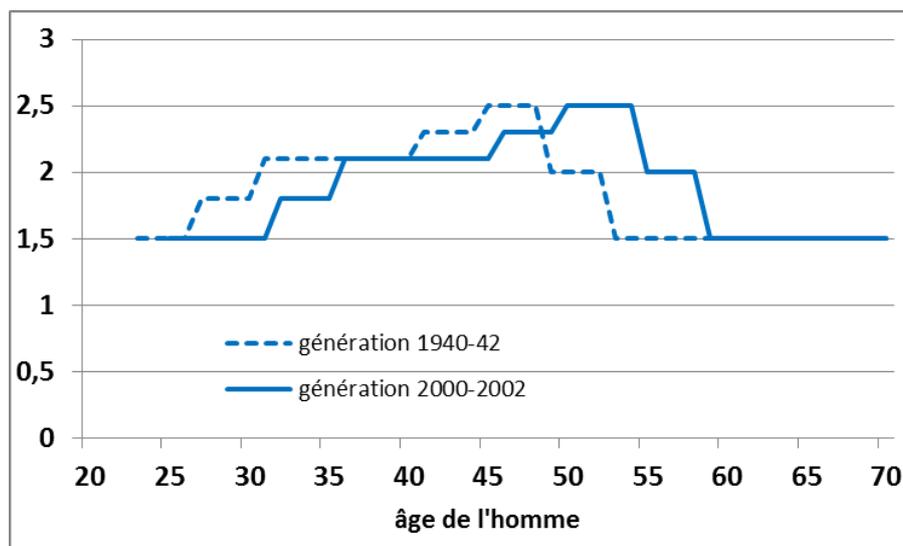
*Note : on représente ici le profil de carrière de l'homme. Celui de la femme est identique, mis à part le fait que la MDA lui permet (pour les générations 1970 et suivantes) de liquider sa retraite à taux plein dès 62 ans (voir document n°5).*

*Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre à carrière continue, scénario 1,3%.*

**2. Profil par âge du revenu net par unité de consommation en euros constants**

Le profil du revenu net par unité de consommation (uc) s'obtient en divisant le revenu net décrit précédemment par le nombre d'unités de consommation. Ce dernier atteint son maximum lorsque les deux enfants ont tous les deux 14 ans ou plus<sup>5</sup> et qu'ils restent à charge du couple parental.

**Nombre d'unité de consommation au cours du cycle de vie**



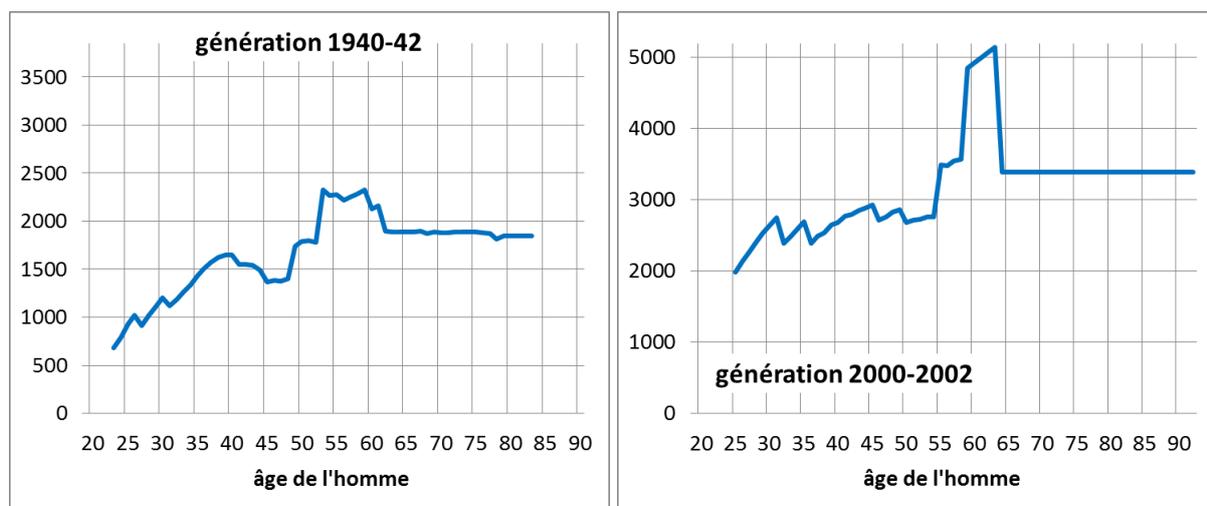
*Source : calculs SG-COR, d'après le document n°5.*

<sup>5</sup> Un enfant compte pour 0,5 unité de consommation à partir de 14 ans, contre 0,3 avant.

Si l'on suit, tout au long du cycle de vie, le revenu net par uc exprimé en euros constants, celui-ci atteint son maximum en fin de carrière, lorsque les deux enfants sont devenus autonomes et que les deux parents sont encore en activité – et ce pour toutes les générations. Le revenu par unité de consommation en euros constants est le même tout au long de la retraite, puisque les pensions sont indexées sur les prix. S'il est inférieur au niveau atteint en fin de carrière, il est nettement supérieur au revenu par unité de consommation que les personnes ont connu tout au long de leur vie active avant que leurs enfants ne deviennent autonomes.

### **Revenu net par unité de consommation en fonction de l'âge, pour quelques générations**

*en euros constants 2015 par mois et par unité de consommation*



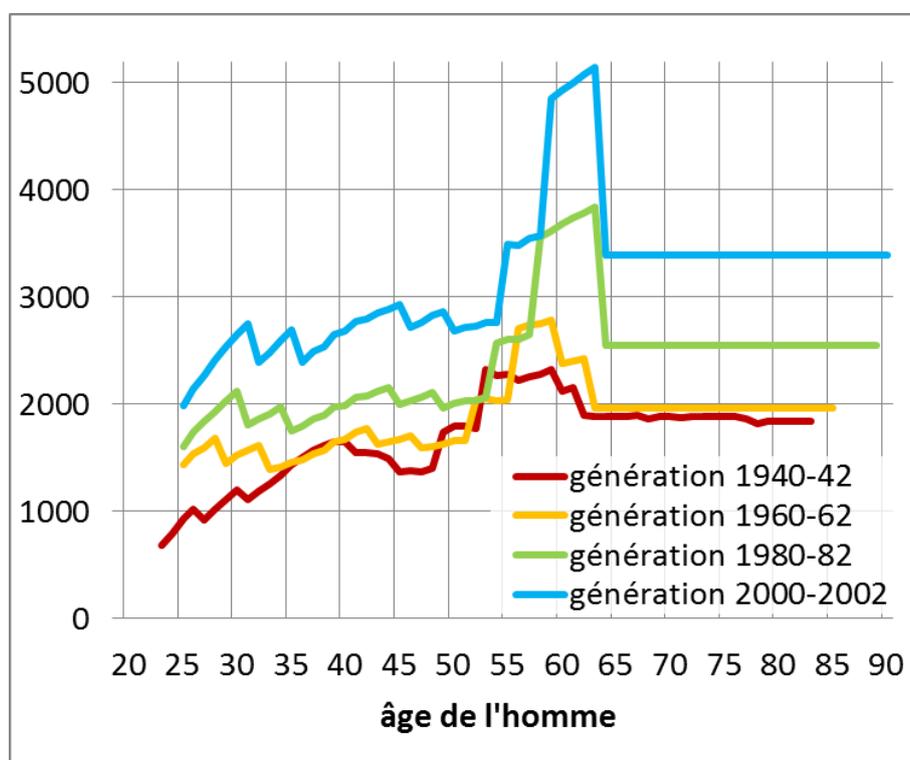
Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre à carrière continue, scénario 1,3%.

Le profil par âge du revenu par unité de consommation est semblable pour les différentes générations, avec en général un plateau entre 30 et 48 ans (les salaires augmentent, mais aussi le nombre d'unités de consommation avec la naissance des enfants puis le moment où ils atteignent 14 ans). Lorsque l'homme atteint un âge compris entre 48 et 53 ans selon les générations, le revenu par unité de consommation augmente fortement avec l'autonomie du premier enfant, puis il augmente à nouveau trois à quatre ans plus tard lors de l'autonomie du deuxième enfant. Lors du passage à la retraite, il baisse successivement lorsque l'homme puis la femme prennent leur retraite.

Le profil se déforme au fil des générations : il se décale vers le haut, du fait de la progression des revenus au fil des générations (croissance du SMPT), et vers la droite, du fait du décalage des étapes du cycle de vie.

En particulier le pic atteint en fin de carrière – qui correspond à la période où les parents sont encore en emploi et les enfants ne sont plus à leur charge – est de plus en plus marqué au fil des générations : d'une part la progression du salaire est plus rapide en fin de carrière pour les dernières générations, du fait de l'hypothèse d'une croissance future du SMPT (1,3 % par an), plus rapide que la croissance passée ; d'autre part la baisse des revenus à la retraite est de plus en plus marquée avec la baisse des taux de remplacement. Il est également intéressant de remarquer que cette période de niveau de vie élevé en fin de carrière dure par ailleurs de moins en moins longtemps, étant donné que l'âge d'autonomie des enfants augmente plus vite que l'âge de la retraite des parents.

**Revenu net par unité de consommation en fonction de l'âge,  
au fil des générations successives**  
*en euros constants 2015 par mois et par unité de consommation*



Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre à carrière continue, scénario 1,3%.

### 3. Profil par âge du revenu net par unité de consommation, rapporté au SMPT net

Du fait de la croissance de l'économie, chaque génération a un meilleur niveau de vie (en euros constants) durant sa retraite que pendant la majeure partie de sa vie active. Cependant le ressenti des personnes, compte tenu de l'augmentation des normes de consommation avec la croissance, est davantage reflété par le niveau de vie relatif à celui de l'ensemble des ménages. Afin de neutraliser cet effet, on considère par la suite le revenu net par uc relatif, calculé comme le revenu net par uc rapporté au SMPT net.

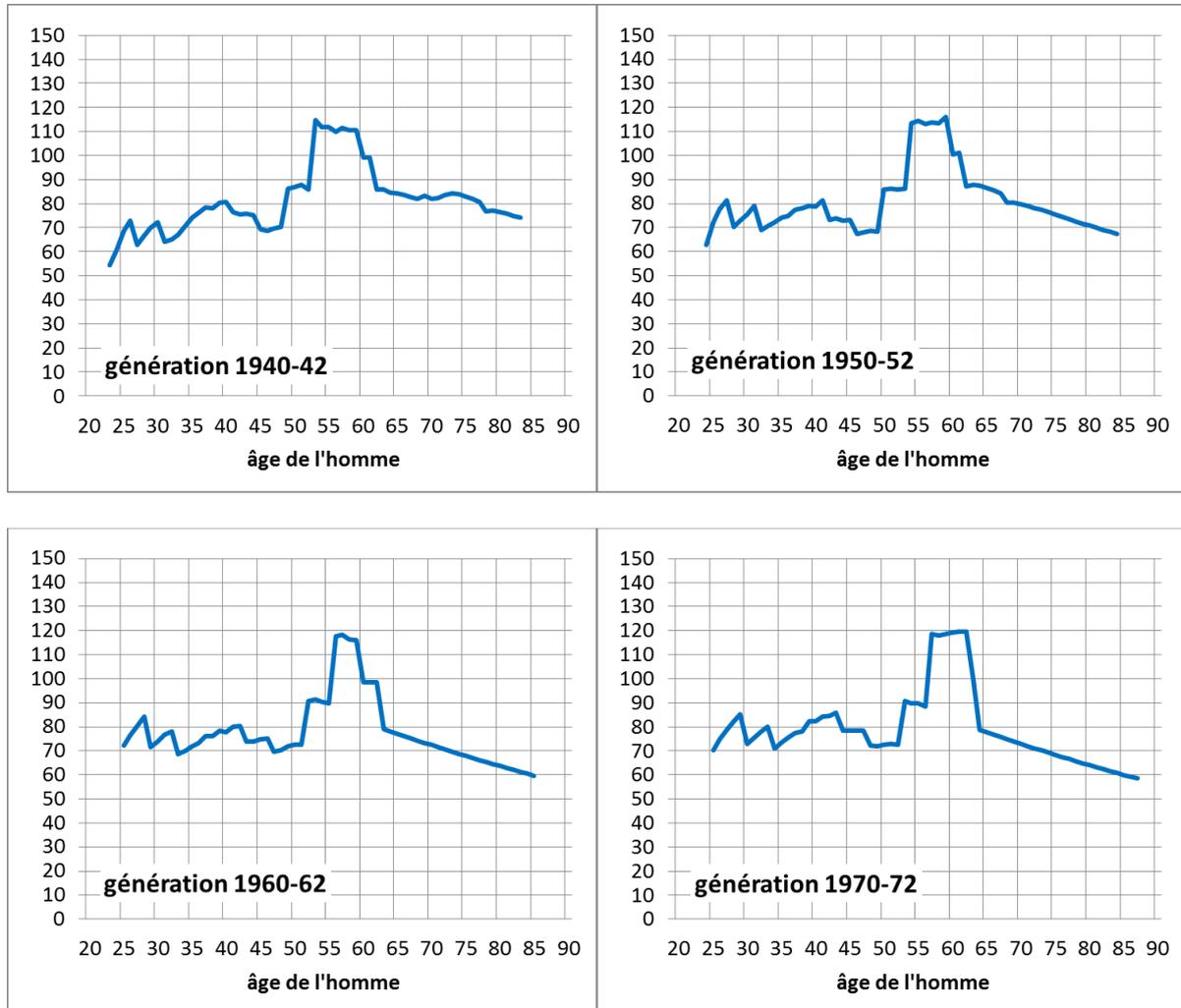
Le revenu net par uc relatif au SMPT est toujours maximal en fin de carrière ; mais contrairement au revenu absolu, il est à peu près comparable durant la retraite (où il diminue lentement puisque les pensions sont indexées sur les prix alors que le SMPT progresse plus vite que les prix) et durant la vie active avant l'autonomie des enfants (où il fluctue).

Le profil de revenu par unité de consommation relatif se reproduit à peu près à l'identique de génération en génération, en se décalant vers la droite avec le recul des étapes du cycle de vie.

Une autre évolution notable est la baisse du revenu par unité de consommation relatif au fil des générations lors de la retraite, du fait de la baisse des taux de remplacement à la liquidation, et aussi d'une dégradation de plus en plus rapide du revenu relatif au cours de la retraite liée à l'hypothèse de croissance future du SMPT net. En outre la dégradation du

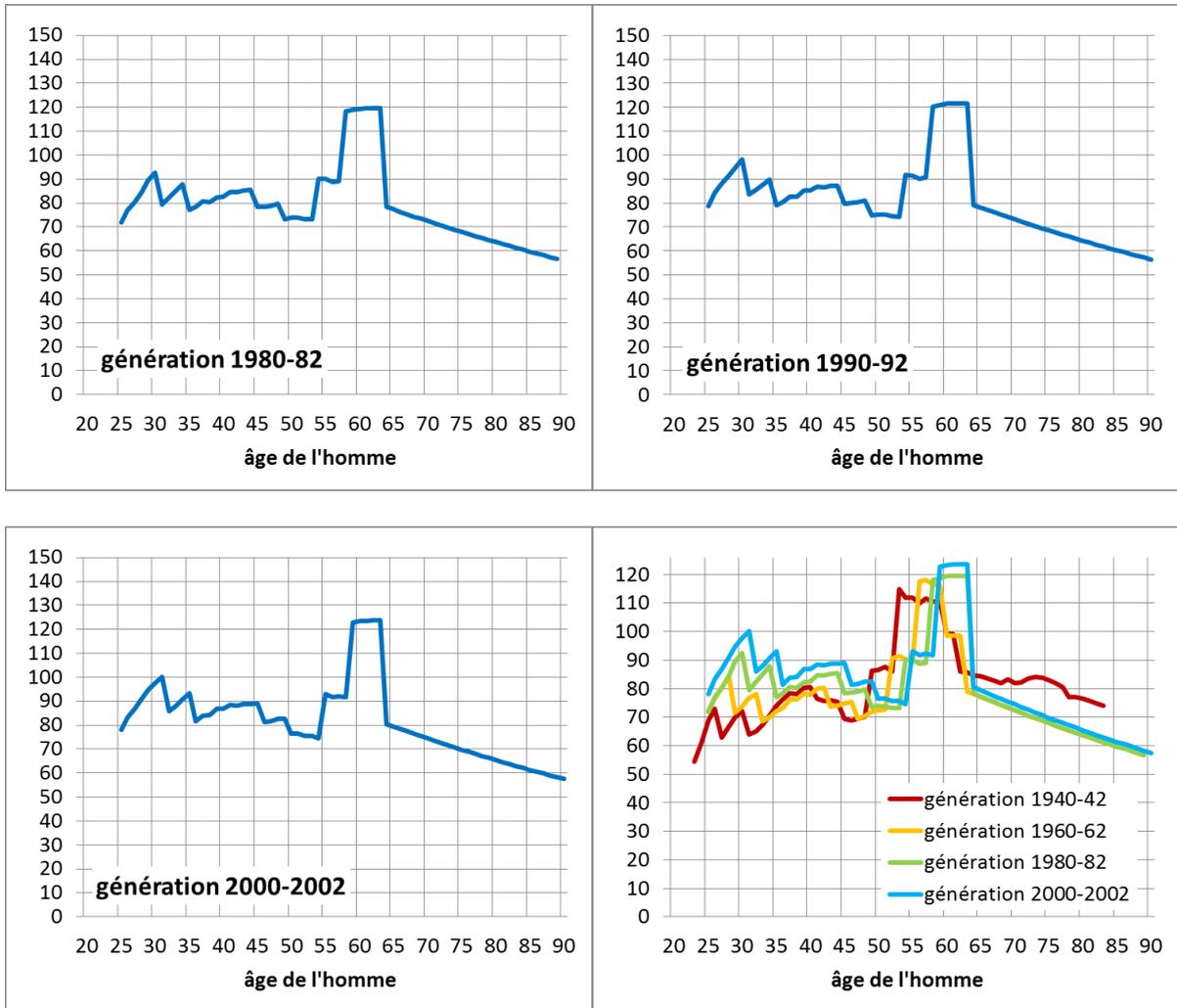
revenu relatif au cours de la retraite se prolonge avec l'allongement de l'espérance de vie.

**Revenu net par unité de consommation rapporté au SMPT,  
pour les générations successives  
en % du SMPT**



Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre du privé à carrière continue, scénario 1,3 %

**Revenu net par unité de consommation rapporté au SMPT,  
pour les générations successives (suite)**  
*en % du SMPT*



Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre du privé à carrière continue, scénario 1,3 %

Ces profils de revenu relatif peuvent être synthétisés en présentant des indicateurs de taux de remplacement, comparant le revenu net par unité de consommation au cours de la retraite à celui perçu au cours de la vie active, le tout étant rapporté à la croissance du SMPT net. Ces indicateurs généralisent au niveau du ménage l'indicateur habituel de taux de remplacement (taux de remplacement net du salaire de fin de carrière par la retraite à la liquidation).

On considère, pour caractériser le revenu durant la vie active, le revenu net par unité de consommation relatif :

- en fin de carrière (moyenne des trois dernières années précédant la liquidation de l'homme, qui intervient en premier) ;
- en milieu de carrière (moyenne des quinze années entourant l'âge médian entre la formation du couple et la première liquidation) ;
- durant toute la carrière (moyenne de toutes les années de vie active, de la formation du couple à la liquidation de l'homme).

On considère, pour caractériser le revenu durant la retraite, le revenu net par unité de consommation relatif :

- à la liquidation (juste après la liquidation de la femme, lorsque les deux conjoints débutent leur retraite) ;
- en fin de vie (juste avant le décès de l'homme, qui intervient en premier – rappelons que la période de veuvage est ignorée dans ce document) ;
- durant toute la retraite (moyenne de toutes les années de retraite, de la liquidation de la femme au décès de l'homme).

#### **Indicateurs comparant le revenu net par unité de consommation relatif au SMPT au cours de la vie active et au cours de la retraite**

<b>génération de l'homme</b>	<b>1940</b>	<b>1950</b>	<b>1960</b>	<b>1970</b>	<b>1980</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>
<b>génération de la femme</b>	<b>1942</b>	<b>1952</b>	<b>1962</b>	<b>1972</b>	<b>1982</b>	<b>1992</b>	<b>2002</b>
<b>taux de remplacement net individuel</b>							
homme	81%	73%	68%	66%	65%	65%	65%
femme	79%	74%	67%	66%	65%	65%	65%
<b>rapport entre le revenu net par uc à la liquidation et le revenu net par uc...</b>							
... en fin de carrière	77%	76%	68%	66%	65%	65%	65%
... en milieu de carrière	115%	118%	105%	100%	98%	96%	95%
... durant toute la carrière	107%	107%	97%	92%	90%	88%	88%
<b>rapport entre le revenu net par uc en fin de vie et le revenu net par uc...</b>							
... en fin de carrière	67%	59%	51%	49%	47%	46%	45%
... en milieu de carrière	99%	91%	80%	75%	71%	69%	66%
... durant toute la carrière	92%	82%	73%	69%	65%	63%	62%
<b>rapport entre le revenu net par uc durant toute la retraite et le revenu net par uc...</b>							
... en fin de carrière	73%	68%	59%	57%	56%	55%	55%
... en milieu de carrière	109%	105%	92%	87%	84%	82%	80%
... durant toute la carrière	101%	95%	85%	80%	77%	75%	74%

Source : calculs SG-COR, cas type de non cadre du privé à carrière continue, scénario 1,3 %

De manière générale, le revenu par unité de consommation relatif à la liquidation est inférieur à celui atteint en fin de carrière (on retrouve le taux de remplacement habituel à la liquidation, qui est inférieur à 100% pour toutes les générations, et qui se dégrade au fil des générations),

mais il est supérieur au revenu par uc en milieu de vie active lorsque les enfants étaient à charge (du moins pour les générations nées avant 1970). Le revenu par uc à la liquidation est globalement proche du revenu par uc moyen de toute la vie active. Il a tendance à baisser comme le taux de remplacement habituel.

Du fait de sa dégradation relative au cours de la retraite, le revenu par uc atteint en fin de vie est particulièrement faible : il passe en-dessous de celui atteint en milieu de vie active, même pour les premières générations. Sa dégradation au fil des générations est plus rapide que celle du taux de remplacement habituel, car la dégradation du revenu relatif est de plus en plus rapide (parce que la croissance future du SMPT serait plus rapide que la croissance passée) et de plus en plus longue (à cause de l'allongement de l'espérance de vie) au fil des générations (voir *supra*).

Au total, pour la génération 1940-42, le revenu par uc relatif est comparable durant toute la retraite à ce qu'il était durant toute la vie active. Mais il devient progressivement inférieur au fil des générations : pour les générations 1980-82 et suivantes, le revenu par uc relatif durant toute la retraite se stabiliserait à environ 75 % du revenu par uc relatif durant toute la vie active.